

169^e séance

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS AUX PFAS

Proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux substances per- et polyfluoroalkylées

Texte adopté par la commission – n° 2408

Après l'article 1^{er} (suite)

Amendement n° 62 présenté par Mme Stambach-Terre-noir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Est instauré un moratoire visant à suspendre la construction ou l'extension de toute unité d'une entreprise utilisant, produisant et rejetant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, sauf pour les unités produisant des matériels médicaux pour lesquels aucune alternative n'existe.

Ce moratoire s'applique pour une durée de dix ans à compter de la promulgation de la présente loi.

Article 1^{er} bis (nouveau)

- ① I. – Le présent article s'applique aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation au titre de l'une au moins des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées : 2330, 2345, 2350, 2351, 2567, 2660, 2661,

2750, 2752, 2760, 2790, 2791, 2795, 3120, 3230, 3260, 3410, 3420, 3440, 3450, 3510, 3531, 3532, 3540, 3560, 3610, 3620, 3630, 3670, 3710 ou 4713.

- ② Il s'applique également à tout exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation à la date d'entrée en vigueur de la présente loi non mentionnée au premier alinéa du présent I et utilisant, produisant, traitant ou rejetant des substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées.

- ③ II. – L'exploitant d'une installation mentionnée au I cesse tout rejet aqueux de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées selon des paliers définis par décret.

- ④ On entend par rejets aqueux les effluents issus de l'activité industrielle du site rejetés directement ou indirectement dans le milieu naturel et les rejets d'eaux pluviales susceptibles d'être pollués.

- ⑤ III. – Les modalités d'application du présent article sont définies par décret.

Amendement n° 89 présenté par Mme Boyer, M. Giraud, Mme Métayer, Mme Tiegna et Mme Decodts.

Supprimer cet article.

Amendement n° 49 présenté par M. Taupiac, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Warsmann et Mme Youssouffa.

Rédiger ainsi cet article :

« La section 4 du chapitre II du titre I^{er} du livre V du code de l'environnement est complétée par un article L. 512–23 ainsi rédigé :

« Art. L. 512–23. – À compter du 1^{er} janvier 2025, les installations mentionnées à l'article L. 511–1 utilisant, produisant, traitant ou rejetant des substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées, mettent fin aux rejets aqueux de substances polyfluoroalkylées et perfluoroalkylées et aux rejets d'effluents gazeux de substances polyfluoroalkylées et perfluoroalkylées, dans le milieu naturel, selon des paliers fixés par décret. »

Amendement n° 75 présenté par M. Thierry.

Rédiger ainsi cet article :

« I. – Le présent article s'applique à tout exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. »

« II. – À compter du 1^{er} janvier 2027, les rejets aqueux et gazeux des exploitants d'une installation mentionnée au I du présent article ne peuvent plus contenir de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées. Un décret détermine les paliers intermédiaires de quantités de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées pouvant être encore présentes dans les rejets d'ici au 1^{er} janvier 2027. »

« On entend par rejets aqueux les effluents issus de l'activité industrielle du site rejetés directement ou indirectement dans le milieu naturel et les rejets d'eaux pluviales susceptibles d'être polluées. »

Amendement n° 83 présenté par M. Ray et M. Vatin.

Rédiger ainsi cet article :

« I. – Le rejet aqueux de tout exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation utilisant, produisant, traitant ou rejetant des substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées fait l'objet d'un encadrement. »

« II. – On entend par rejets aqueux les effluents issus de l'activité industrielle du site rejetés directement ou indirectement dans le milieu naturel et les rejets d'eaux pluviales susceptibles d'être polluées.

« III. – Les modalités d'application du présent article sont définies par décret fixant notamment la liste des rubriques de la nomenclature des installations classées visées au I et les seuils limites de concentration applicables. »

Amendement n° 90 présenté par Mme Boyer, M. Giraud, Mme Métayer, Mme Tiegna et Mme Decodts.

Rédiger ainsi cet article :

« I. – Le rejet aqueux de tout exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation utilisant, produisant, traitant ou rejetant des substances per- et polyfluoroalkylées fait l'objet d'un encadrement défini par décret, qui fixe notamment la liste des rubriques de la nomenclature des installations classées concernées et les seuils limites de concentration applicables.

« II. – On entend par rejets aqueux les effluents issus de l'activité industrielle du site rejetés directement ou indirectement vers le milieu naturel et les rejets d'eaux pluviales susceptibles d'être polluées. »

Amendements identiques :

Amendements n° 95 présenté par Mme Violland, M. Marcangeli, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Henriët, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, Mme Le Héanaff, M. Lemaire, Mme Magnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, Mme Vilgrain, M. Villiers et M. Vincendet, n° 103 présenté par Mme Colomb-Pitollat, M. Adam, M. Beaune, M. Becht, M. Brosse, M. Causse, Mme Couillard, Mme de Montchalin, M. Fugit, Mme Givernet, Mme Le Feu, M. Maillard, Mme Meynier-Millefert, Mme Panonacle, Mme Tiegna, M. Valence et M. Zulesi et n° 115 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Ling-

mann, M. Millienne, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

Rédiger ainsi cet article :

« Après l'article L. 523-6 du code de l'environnement, il est inséré un article L. 523-6-1 ainsi rédigé :

« *Art. L. 523-6-1.* – La France se dote d'une trajectoire nationale de réduction progressive des rejets aqueux de substances per- et polyfluoroalkylées des installations industrielles de manière à atteindre une réduction d'au moins 90 % du total de ces rejets dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi et à tendre vers la fin de ces rejets dans un délai de cinq ans à compter de la promulgation de la même loi.

« Cette trajectoire, ainsi que les modalités de mise en œuvre du présent article, sont précisées par décret. »

Sous-amendement n° 122 présenté par M. Pierre Cazeneuve.

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« atteindre une réduction d'au moins 90 % du total de ces rejets dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi et à ».

Après l'article 1^{er} bis

Amendement n° 65 présenté par Mme Stambach-Terrenoir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 1^{er} bis, insérer l'article suivant :

I. – Le présent article s'applique aux installations classées pour la protection de l'environnement.

II. – L'exploitant d'une installation mentionnée au I du présent article cesse tout rejet dans l'air de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.

III. – Les modalités d'application du présent article sont définies par décret en Conseil d'État.

Amendement n° 66 présenté par M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 1^{er} *bis*, insérer l'article suivant :

Les boues d'épuration contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées sont détruites. Elles ne peuvent pas être vendues ni épandues sur les sols agricoles, forestiers ou en voie de reconstitution ou de revégétalisation.

Article 2

- ① L'article L. 213–10–2 du code de l'environnement est ainsi modifié :
- ② 1^o Au I, les mots : « au IV » sont remplacés par les mots : « aux IV et IV *bis* » ;
- ③ 2^o La seconde phrase du premier alinéa du II est complétée par les mots : « et au IV *bis* » ;
- ④ 3^o Après le IV, il est inséré un IV *bis* ainsi rédigé :
- ⑤ « IV *bis*. – La redevance due par une personne dont les activités entraînent des rejets de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées est assise sur le nombre de kilogrammes de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées rejetés par an dans le milieu naturel directement ou par un réseau de collecte. Le seuil de perception de la redevance est fixé à cent grammes. Le taux de la redevance est fixé à 100 euros par cent grammes. »

Amendements identiques :

Amendements n° 58 présenté par Mme Ménard et n° 70 présenté par M. Meurin, M. Schreck, M. Barthès, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller,

Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Supprimer cet article.

Amendement n° 72 présenté par M. Meurin, M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

I. – Substituer aux alinéas 1 à 4 l'alinéa suivant :

« Après le 6^o de l'article L. 131–14 du code de l'environnement, il est inséré un 6^o *bis* ainsi rédigé : »

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 5, substituer à la mention :

« IV *bis*. – »

la mention :

« 6^o *bis* ».

Amendement n° 120 présenté par M. Amard, Mme Stambach-Terrenoir, M. Alexandre, Mme Abomangoli, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Substituer à l'alinéa 5 les quatre alinéas suivants :

« IV bis. – La redevance due par toutes les industries qui ont produit des substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées est assise sur :

« – les mètres cubes réellement consommés, prélevés et rejetés ;

« – le nombre de kilogrammes de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées rejetés par an dans le milieu naturel directement ou par un réseau de collecte.

« Le montant de cette redevance est fixée afin de couvrir la dépense annuelle en matière de dépollution aux substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées supportée par l'autorité organisatrice de l'eau et de l'assainissement du territoire d'implantation des installations classées produisant ces substances. Cette redevance est due jusqu'à la dépollution totale de l'eau et des sols. »

Amendements identiques :

Amendements n° 77 présenté par M. Thierry et n° 117 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Lingemann, M. Millienne, M. Ott, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxe, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« personne »,

insérer les mots :

« exploitant une installation soumise à autorisation en application de l'article L. 512-1 et ».

Amendement n° 22 présenté par M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin, M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli.

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« rejets »

insérer le mot :

« nets ».

Amendement n° 76 présenté par M. Thierry.

I. – À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« le nombre de kilogrammes »

les mots :

« la masse ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :

« rejetés »

le mot :

« rejetée ».

Amendement n° 11 présenté par M. Vatin, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnet, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry.

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« rejetés »

les mots :

« ajoutés intentionnellement ».

Amendement n° 23 présenté par M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin, M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli.

À la première phrase de l'alinéa 5, après la seconde occurrence du mot :

« polyfluoroalkylées »

insérer les mots :

« ajoutés intentionnellement au cours de l'activité de production et ».

Amendement n° 71 présenté par M. Meurin, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gilletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeiffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« à 100 euros par cent grammes »

les mots :

« par décret ».

Amendement n° 12 présenté par M. Vatin, M. Descoeur, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry.

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« II. – Le I de l'article L. 213–10–3 du code de l'environnement est complété par un 5° ainsi rédigé :

« 5° Les personnes dont les activités entraînent des rejets de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées dans le milieu naturel directement ou par un réseau de collecte, aux seuils de perception et taux de redevance prévus au IV de l'article L. 213–10–2 du présent code. »

Article 2 bis (nouveau)

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, chacune des agences régionales de santé réunit la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile mentionnée à l'article L. 1432–1 du code de la santé publique et présente, à partir de données chiffrées disponibles ou à construire dans ce délai, le niveau d'exposition de la population de leur ressort aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.

Amendements identiques :

Amendements n° 96 présenté par Mme Violland, M. Marcangeli, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Henriot, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, Mme Le Hénauff, M. Lemaire, Mme Magnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, Mme Vilgrain, M. Villiers et M. Vincendet, n° 104 présenté par Mme Colomb-Pitollat, M. Abad, Mme Abadie, M. Adam, M. Alauzet, M. Amiel, M. Anglade, M. Ardouin, M. Armand, M. Bataillon, M. Beaune, M. Becht, M. Belhaddad, M. Belhamiti, Mme Berete, M. Bernaert, M. Bordat, Mme Borne, M. Bothorel, M. Boudié, Mme Chantal Bouloux, Mme Boyer, Mme Bregon, M. Brosse, Mme Brugnera, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, M. Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Chandler, M. Chenevard, Mme Clapot, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Couillard, Mme Cristol, M. Da Silva, Mme de Montchalin, Mme Decodts, Mme Delpech, M. Descrozaille, M. Dirx, Mme Dordain, Mme Dubré-Chirat, M. Dunoyer, Mme Dupont, M. Dussopt, M. Emmanuel, M. Fait, M. Ferracci, M. Fiévet, M. Frei, M. Fugit, M. Gassilloud, Mme Genetet, M. Ghomi, M. Girardin, M. Giraud, Mme Givernet, M. Gouffier Valente, M. Grelier, Mme Guichard, M. Raphaël Gérard, M. Haddad, Mme Hai, M. Haury, M. Holroyd, M. Houlié, M. Husson, Mme Iborra, M. Izard, M. Jacques, Mme Janvier, Mme Klinkert, M. Labaronne, M. Lacresse, Mme Lakrafi, Mme Lanlo, M. Lauzzana, M. Lavergne, Mme Le Feur, M. Le Gac, M. Le Gendre, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, M. Le Vigoureux, M. Ledoux, M. Lefèvre, Mme Lemoine, Mme Liso, M. Lovisol, M. Maillard, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Marchive, M. Margueritte, M. Marion, Mme Marsaud, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Didier Martin, M. Masségla, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, Mme Meynier-Millefert, M. Midy, Mme Miller, M. Mournet, Mme Métayer, M. Olive, M. Pacquot, Mme Panonacle, Mme Panosyan-Bouvet, M. Parakian, M. Didier Paris, Mme Parmentier-Lecocq, M. Pellerin, M. Perrot, Mme Petel, Mme Peyron, Mme Piron, M. Pont, M. Poulliat, Mme Pouzyreff, M. Rebeyrotte, M. Reda, Mme Rilhac, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, M. Roseren, M. Rousset, M. Royer-Perreaut, M. Rudigoz, Mme Saint-Paul, M. Seo, M. Sizenstuhel, M. Sorez, M. Sorre, Mme Spillebout, M. Studer, Mme Liliana Tanguy, Mme Tanzilli, M. Terlier, Mme Tiegna, M. Travert, M. Valence, Mme Vidal, M. Vignal, Mme Vignon, M. Vojetta, M. Vuibert, M. Vuilletet, M. Véran, M. Weissberg, M. Woerth, Mme Yadan et M. Zulesi et n° 118 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Lingemann, M. Milliène, M. Ott, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru,

M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

Rédiger ainsi cet article :

« Les agences régionales de santé rendent publics le programme d'analyses des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées dans les eaux destinées à la consommation humaine ainsi que les résultats de ce programme sous la forme d'un bilan annuel régional. À partir de ces résultats, le ministère chargé de la santé publie chaque année un bilan national de la qualité de l'eau au robinet du consommateur en France au regard des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées. »

Après l'article 2 bis

Amendement n° 35 présenté par M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen et M. Taupiac.

Après l'article 2 bis, insérer l'article suivant :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport examinant l'état des données disponibles sur le territoire national concernant l'exposition de la population aux substances per- et polyfluoroalkylées.

Ce rapport détermine les adaptations pertinentes à apporter afin de rendre ces données accessibles à l'ensemble des collectivités territoriales ainsi que les modalités de leur collecte lorsque celles-ci sont inexistantes.

Amendement n° 26 présenté par M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin, M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli.

Après l'article 2 bis, insérer l'article suivant :

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport de préfiguration portant sur une étude d'imprégnation par les populations des substances per- et polyfluoroal-

kylées. Ce rapport identifie notamment l'échantillonnage de population à viser et les composés sur lesquels la recherche doit être priorisée.

Amendement n° 25 présenté par M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin, M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli.

Après l'article 2 bis, insérer l'article suivant :

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la dépollution des milieux naturels et des sites pollués par les substances per- et polyfluoroalkylées. Ce rapport comporte une évaluation des coûts engendrés par la dépollution ainsi que les moyens qui permettent de la financer.

Amendement n° 24 présenté par M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin, M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli.

Après l'article 2 bis, insérer l'article suivant :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la faisabilité, pour les industriels, d'adapter les

appareils électriques et électroniques afin de limiter leurs rejets de substances per- et polyfluoroalkylées dans les milieux naturels.

Amendement n° 67 présenté par M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 2 *bis*, insérer l'article suivant :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'incinération des produits contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées. Ce rapport étudie les pistes envisagées pour détruire les produits contenant ces substances en garantissant la thermodégradation de ces substances et, en particulier, la capacité des incinérateurs à atteindre la température de 1 400° C afin de garantir une minéralisation toutes les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.

Article 3

- ① La charge pour l'État est compensée à due concurrence par :
- ② 1° (*Supprimé*)
- ③ 2° La création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE

Proposition de loi visant à garantir un revenu digne aux agriculteurs et à accompagner la transition agricole

Texte adopté par la commission – n° 2403

Article 1^{er}

- ① L'article L. 631–27–1 du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :
- ② 1° À la fin du premier alinéa, les mots : « de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer mentionné à l'article L. 621–1 » sont remplacés par les mots : « du médiateur des relations commerciales agricoles mentionné à l'article L. 631–27 » ;

- ③ 2° À la fin du deuxième alinéa, les mots : « et de la restauration hors domicile » sont remplacés par les mots : « , de la restauration hors domicile et des associations de défense des consommateurs » ;

- ④ 3° La seconde phrase du troisième alinéa est remplacée par trois phrases ainsi rédigées :

- ⑤ « Au regard de cette situation et de ces perspectives, elle propose tous les quatre mois une estimation des coûts de production agricoles dans chaque filière ainsi qu'une estimation de leur évolution pour l'année à venir. Ces coûts incluent la rémunération des agriculteurs à hauteur de deux fois le salaire minimum de croissance et prennent en compte à la fois la diversité des bassins et la dimension des exploitations et des systèmes de production, notamment les contraintes géographiques des territoires marqués par l'éloignement, l'insularité, et une dépendance accrue aux importations. La conférence publique de filière détermine un prix minimal d'achat des produits agricoles, qui ne peut être inférieur aux coûts de production. » ;

- ⑥ 4° Après le même troisième alinéa, sont insérés quatre alinéas ainsi rédigés :

- ⑦ « Une nouvelle conférence publique de filière est réunie en cas de présomption de forte hausse ou forte baisse des coûts de production agricoles. Elle détermine un nouveau prix minimal d'achat des produits agricoles dans les conditions mentionnées au troisième alinéa du présent article.

- ⑧ « Si la conférence publique de filière ne parvient pas à déterminer un prix minimal d'achat des produits agricoles, le médiateur des relations commerciales agricoles remet aux ministres chargés de l'économie et de l'agriculture un compte rendu de la négociation interprofessionnelle permettant aux ministres d'arrêter un prix minimal, qui ne peut être inférieur aux coûts de production de tout ou partie des produits agricoles concernés.

- ⑨ « La conférence publique de filière ne peut se constituer qu'à la demande d'une majorité de ses membres et sous réserve de l'accord des producteurs qui souhaitent y participer.

- ⑩ « Pour déterminer le seuil minimal d'achat des produits agricoles mentionné au cinquième alinéa, les parties doivent notamment s'appuyer sur les modalités de fixation du prix des systèmes de garantie et des labels de commerce équitable définies à l'article 60 de la loi n° 2005–882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises. »

Amendement n° 11 présenté par Mme Ménard.

Supprimer cet article.

Amendement n° 5 présenté par M. Blairy et les membres du groupe Rassemblement national.

Rédiger ainsi cet article :

« Le chapitre I^{er} du titre III du livre VI du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

« 1° À la dernière phrase du quinzième alinéa du III de l'article 631–24, après le mot : « référence » sont insérés les mots : « établis à partir des coûts de production, additionnés de taux de marge à définir, prenant en compte à la fois la diversité des bassins et la dimension des exploitations et des

systèmes de production, notamment les contraintes géographiques des territoires marqués par l'éloignement, l'insularité, et une dépendance accrue aux importations, comme spécifié aux troisième et quatrième alinéas de l'article 631-27-1. ».

« 2^o Après le troisième alinéa de l'article 631-27-1, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« « Lorsque la conférence de filière agricole ne parvient pas à proposer une estimation des coûts de production, le médiateur des relations commerciales agricoles mentionné à l'article 631-27, remet au ministre chargé de l'économie et au ministre chargé de l'agriculture, un compte-rendu des débats de la conférence. Sur la base de ce compte-rendu et des travaux de la conférence de filière agricole concernée, les ministres arrêtent cette estimation des coûts de production en agriculture et de leur évolution dans ladite filière, en tenant compte de la diversité des bassins et des systèmes de production. » »

Amendement n° 29 présenté par Mme Pochon.

I. – Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1^o A Au début, est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Une conférence publique de filière ne peut se constituer qu'à la demande d'une majorité de ses producteurs. »

II. – En conséquence, substituer à l'alinéa 2 les deux alinéas suivants :

« 1^o Le premier alinéa est ainsi rédigé :

« Pour chaque filière agricole concernée, la conférence publique de filière se réunit chaque année avant le 31 décembre, sous l'égide du médiateur des relations commerciales agricoles mentionné à l'article L. 631-27. » »

III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 9.

Amendement n° 57 présenté par M. Martineau.

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1^o A Au premier alinéa, après le mot : « décembre », sont insérés les mots : « puis tous les quatre mois » ; ».

Amendement n° 58 présenté par M. Martineau.

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1^o *bis* Au deuxième alinéa, après la seconde occurrence du mot : « producteurs », sont insérés les mots : « , des organisations interprofessionnelles » ; »

Amendement n° 55 présenté par M. Blairy, M. Allisio, M. Ballard, Mme Auzanot, M. Baubry, M. Barthès, M. Bentz, M. Beaurain, M. Berteloot, Mme Blanc, M. Bilde, Mme Bordes, M. Boccaletti, M. Buisson, M. Bovet, M. Catteau, M. Cabrolier, M. Chenu, Mme Colombier, M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Cousin, M. de Lépinau, M. de Fournas, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, Mme Diaz, M. Dragon, Mme Engrand, M. François, M. Falcon, Mme Galzy, M. Frappé, M. Gillet, M. Giletti, M. Girard, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guitton, M. Guinot, M. Gonzalez, M. Houssin, Mme Hamelet, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Jaouen, Mme Le Pen, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, Mme Lelouis, M. Lopez-Liguori, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Marchio, M. Loubet, Mme Alexandra Masson, Mme Martinez, M. Meizonnet, M. Meurieux, M. Bryan Masson, M. Meizonnet, M. Meurin, Mme Menache, Mme Mélin, M. Muller, M. Ménagé, Mme Mathilde Paris, M. Odoul, M. Pfeffer, Mme Parmentier, M. Rambaud, Mme Pollet, Mme Ranc,

M. Rancoule, Mme Roullaud, Mme Robert-Dehault, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Villedieu et M. Tivoli.

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« tous les quatre mois »

les mots :

« chaque année ».

Amendement n° 56 présenté par M. Blairy, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Ballard, M. Beaurain, M. Baubry, M. Bentz, M. Bilde, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Blanc, M. Bovet, Mme Bordes, M. Buisson, M. Catteau, M. Cabrolier, M. Chenu, Mme Colombier, M. Chudeau, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. de Fournas, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dragon, Mme Dogor-Such, M. Falcon, Mme Engrand, M. François, M. Frappé, M. Giletti, Mme Galzy, M. Gillet, M. Gonzalez, M. Girard, Mme Florence Goulet, M. Grenon, Mme Grangier, M. Guitton, M. Guinot, M. Houssin, Mme Hamelet, Mme Jaouen, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Laporte, Mme Lechanteux, Mme Le Pen, Mme Lelouis, Mme Loir, Mme Levavasseur, M. Lopez-Liguori, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Lorho, Mme Martinez, M. Marchio, M. Bryan Masson, M. Meurieux, Mme Alexandra Masson, M. Meizonnet, M. Meurin, Mme Menache, Mme Mélin, M. Muller, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, Mme Mathilde Paris, Mme Pollet, M. Pfeffer, Mme Ranc, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Roullaud, Mme Sabatini, Mme Robert-Dehault, M. Salmon, M. Schreck, M. Sabatou, M. Taché de la Pagerie, M. Taverne, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli et M. Villedieu.

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« à hauteur de deux fois le salaire minimum de croissance ».

Amendement n° 30 présenté par Mme Pochon.

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« diversité des bassins et la dimension des exploitations »

les mots :

« dimension des exploitations, la diversité des bassins et ».

Amendement n° 39 présenté par Mme Buffet, M. Izard, M. Pierre Cazeneuve et Mme Le Peih.

À la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« un prix minimal d'achat des produits agricoles, qui ne peut être inférieur »

les mots :

« des prix minimaux d'achat des produits agricoles, qui ne peuvent être inférieurs ».

Amendement n° 54 présenté par M. Blairy, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Beaurain, M. Baubry, M. Berteloot, M. Bentz, M. Bilde, M. Boccaletti, Mme Blanc, M. Bovet, Mme Bordes, M. Cabrolier, M. Buisson, M. Chenu, M. Catteau, Mme Colombier, M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, Mme Cousin, M. de Lépinau, Mme Diaz, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Dragon, M. Falcon, M. Frappé, M. François, M. Giletti, Mme Galzy, M. Gillet, M. Girard, Mme Florence Goulet, M. Grenon, Mme Grangier, M. Gonzalez, M. Guitton, M. Guinot, Mme Hamelet, M. Jacobelli, M. Houssin, M. Jolly, Mme Jaouen, Mme Laporte, Mme Le Pen, Mme Lavalette, Mme Lechan-

teurs, Mme Levasseur, Mme Lelouis, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Lottiaux, Mme Martinez, M. Marchio, M. Bryan Masson, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, M. Méizonnet, M. Meurin, Mme Menache, M. Muller, M. Ménagé, Mme Mélin, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, Mme Pollet, M. Pfeffer, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Ranc, Mme Roullaud, Mme Robert-Dehault, M. Sabatou, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Taché de la Pagerie, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Ville-dieu et M. Tivoli.

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :
« prix minimal d'achat »

les mots :

« indice de prix à partir des coûts de production »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase de l'alinéa 7 et à l'alinéa 8.

Amendement n° 49 présenté par M. Izard, Mme Buffet et M. Pierre Cazeneuve.

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« , sans préjudice des dispositions de l'article L. 631–24 du code rural et de la pêche maritime ».

Amendement n° 31 présenté par Mme Pochon.

I. – Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Pour déterminer ce prix minimal d'achat des produits agricoles, les parties doivent notamment s'appuyer sur les modalités de fixation du prix des systèmes de garantie et des labels de commerce équitable définies à l'article 60 de la loi n° 2005–882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises. »

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 10.

Sous-amendement n° 68 présenté par M. Izard, Mme Buffet et M. Pierre Cazeneuve.

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« sous réserve que ces modalités ne soient pas incompatibles avec les modalités de prix définies au présent article ».

Amendement n° 50 présenté par M. Izard, Mme Buffet et M. Pierre Cazeneuve.

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Les dispositions s'appliquent sans préjudice de l'élaboration et de la publication des indicateurs de coûts de production définis au quinzième alinéa du III de l'article L. 631–24. »

Amendement n° 32 présenté par Mme Pochon.

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Si le prix de marché d'un produit est supérieur au prix minimal d'achat déterminé par la conférence publique de filière, les négociations entre les parties s'effectuent sur la base du prix de marché de ce produit tel que constaté par la conférence publique de filière. »

Amendement n° 42 présenté par Mme Buffet, M. Izard, M. Pierre Cazeneuve et Mme Le Peih.

Supprimer l'alinéa 8.

Amendement n° 33 présenté par Mme Pochon.

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« permettant aux ministres d'arrêter un prix minimal »
les mots :

« sur la base duquel les ministres arrêtent un prix minimal d'achat des produits agricoles ».

Amendement n° 43 présenté par Mme Buffet, M. Izard et M. Pierre Cazeneuve.

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« de tout ou partie ».

Amendement n° 59 présenté par M. Martineau.

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« En cas de forte volatilité des prix, si la conférence publique de filière ne parvient pas à déterminer un prix minimal d'achat des produits agricoles et sans décision de fixation d'un nouveau prix des ministres chargés de l'économie et de l'agriculture, les producteurs d'une filière peuvent demander sans délai la suspension du prix précédemment appliqué dans des conditions définies par décret. »

Amendement n° 60 présenté par M. Martineau.

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Si la conférence publique de filière ne parvient pas à déterminer un prix minimal d'achat des produits agricoles, et faute d'actualisation du prix par les ministres chargés de l'économie et de l'agriculture, le dernier prix minimal d'achat cesse de s'appliquer dans un délai d'un an après sa première application. »

Amendement n° 45 présenté par Mme Buffet, M. Izard, M. Pierre Cazeneuve et Mme Le Peih.

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« La conférence publique de filière ne peut se réunir qu'en présence de l'ensemble des organisations interprofessionnelles représentant la production agricole reconnues au sens de l'article L. 632–1 concernées. »

Amendement n° 52 présenté par M. Izard et M. Pierre Cazeneuve.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le présent article s'applique sans préjudice des règles de concurrence relatives notamment aux accords, décisions et pratiques visés à l'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi que des règles de concurrence prévues par l'article L. 420–1 du code de commerce. »

Amendement n° 61 présenté par M. Martineau.

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« Le présent dispositif de prix minimal d'achat n'est pas applicable aux produits mentionnés aux parties IX et XI de l'annexe 1 au règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil. »

« Par dérogation, un arrêté du ministre chargé de l'agriculture peut fixer la liste de certains de ces produits pour lesquels le dispositif de prix minimal d'achat est applicable, sur demande motivée par l'interprofession représentative des

produits concernés ou, lorsqu'il n'existe pas d'interprofession pour ce type de produits, par une organisation professionnelle représentant des producteurs. »

Amendement n° 62 présenté par M. Martineau.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Une organisation de producteurs telle que définie à l'article L.551-1 du présent code peut définir un prix minimal d'achat inférieur au prix fixé pour ses produits par la conférence de filière, dans une limite de 10 %. »

Après l'article 1^{er}

Amendement n° 19 présenté par M. de Fournas, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand,

M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gilletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamélet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverner, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Au premier alinéa de l'article L.442-7 du code du commerce, les mots : « de faire pratiquer par son fournisseur » sont remplacés par les mots : « d'acheter à son fournisseur ».

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 3633

sur l'amendement de suppression n° 89 de Mme Boyer à l'article 1^{er} bis de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

| | |
|--|-----|
| Nombre de votants : | 140 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 139 |
| Majorité absolue : | 70 |
| Pour l'adoption : | 16 |
| Contre : | 123 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 3

Mme Christine Decodts, M. Christophe Marion et M. Benoit Mournet.

Contre : 40

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Véronique de Montchalin, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Nadia Hai, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, Mme Annaïg Le Meur, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Liliana Tanguy et M. Éric Woerth.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 11

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Christophe Bentz, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, Mme Marine Hamélet, M. Timothée Houssin, M. Serge Muller, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 35

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière,

M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, Mme Caroline Fiat, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, M. Andy Kerbrat, M. Arnaud Le Gall, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Pascale Martin, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Loïc Prud'homme, M. Michel Sala, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreirois, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

Groupe Les Républicains (61)

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 12

Mme Anne-Laure Babault, M. Philippe Berta, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Maud Gatel, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, M. Jimmy Pahun, Mme Maud Petit et M. Nicolas Turquois.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Béatrice Bellamy, M. Laurent Marcangeli et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 8

M. Mickaël Bouloux, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 3

M. Édouard Bénard, M. Sébastien Jumel et M. Tematai Le Gayic.

Abstention : 1

M. Frédéric Maillot.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 19

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff,

Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavié, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 2

M. Jean-Charles Laronneur et Mme Emmanuelle Ménard.

Contre : 1

M. Hubert Julien-Laferrrière.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Jean-Charles Laronneur a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

Scrutin public n° 3634

sur l'amendement n° 75 de M. Thierry à l'article 1^{er} bis de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants : 168

Nombre de suffrages exprimés : 166

Majorité absolue : 84

Pour l'adoption : 80

Contre : 86

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 54

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Christine Decodts, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Pierre Nadia Hai, M. Alexandre Holroyd, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Michèle Peyron, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Laetitia Saint-Paul, Mme Liliana Tanguy, M. Christopher Weissberg et M. Éric Woerth.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 14

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Baubry, M. Christophe Bentz, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Jordan Guitton, Mme Marine

Hamelet, M. Timothée Houssin, M. Philippe Lottiaux, M. Serge Muller, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 43

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Caroline Fiat, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Michel Sala, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreiroir, Mme Andrée Taurinya, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 2

Mme Virginie Duby-Muller et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 12

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Philippe Berta, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Maud Gatel, M. Luc Geismar, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Maud Petit.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Béatrice Bellamy, M. Laurent Marcangeli et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 9

M. Mickaël Bouloux, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 4

M. Temataï Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Nicolas Sansu et M. Jean-Marc Tellier.

Abstention : 2

M. Édouard Bénard et M. Sébastien Jumel.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)*Pour* : 20

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)*Pour* : 2

M. Hubert Julien-Laferrrière et M. Jean-Charles Larsonneur.

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin publicⁿ 3635

sur le sous-amendement n° 122 de M. Pierre Cazeneuve à l'amendement n° 95 de Mme Violland et les amendements identiques suivants à l'article 1^{er} bis de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants : 170

Nombre de suffrages exprimés : 170

Majorité absolue : 86

Pour l'adoption : 89

Contre : 81

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)*Pour* : 55

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Christine Decodts, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, Mme Nadia Hai, M. Alexandre Holroyd, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaiguerie, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Michèle Peyron, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Laetitia Saint-Paul, Mme Liliana Tanguy, M. Christopher Weissberg et M. Éric Woerth.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 14

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Baubry, M. Christophe Bentz, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, M. Philippe Lottiaux, M. Serge Muller, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Contre* : 43

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Caroline Fiat, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Michel Sala, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, Mme Andrée Taurinya, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

Groupe Les Républicains (61)*Pour* : 2

Mme Virginie Duby-Muller et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Pour* : 12

M. Erwan Balanant, M. Philippe Berta, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, M. Frantz Gumbs, Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Jimmy Pahun et Mme Maud Petit.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)*Pour* : 4

Mme Béatrice Bellamy, M. Luc Lamirault, M. Laurent Marcangeli et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Contre* : 9

M. Mickaël Bouloux, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)*Contre* : 6

M. Édouard Bénard, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Nicolas Sansu et M. Jean-Marc Tellier.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)*Contre* : 20

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoes, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)*Pour* : 2

M. Jean-Charles Larssonneur et Mme Emmanuelle Ménard.

Contre : 1

M. Hubert Julien-Laferrrière.

Scrutin public n° 3636

sur l'amendement n° 95 de Mme Violland et les amendements identiques suivants à l'article 1^{er} bis de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylées (première lecture).

Nombre de votants : 173

Nombre de suffrages exprimés : 173

Majorité absolue : 87

Pour l'adoption : 91

Contre : 82

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)*Pour* : 55

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Christine Decodts, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, Mme Nadia Hai, M. Alexandre Holroyd, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecoq, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Michèle Peyron, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Laetitia Saint-Paul, Mme Liliana Tanguy, M. Christopher Weissberg et M. Éric Woerth.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 14

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Boubry, M. Christophe Bentz, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelot, M. Timothée Houssin, M. Philippe Lortiaux, M. Serge Muller, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Contre* : 44

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Caroline Fiat, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, Mme Pascale Martin, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Michel Sala, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreiro, Mme Andrée Taurinya, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

Groupe Les Républicains (61)*Pour* : 2

Mme Virginie Duby-Muller et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Pour* : 14

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Philippe Berta, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Jimmy Pahun et Mme Maud Petit.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)*Pour* : 4

Mme Béatrice Bellamy, M. Luc Lamirault, M. Laurent Marcangeli et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Contre* : 9

M. Mickaël Bouloux, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)*Contre* : 6

M. Édouard Bénard, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Nicolas Sansu et M. Jean-Marc Tellier.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 20

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 2

M. Jean-Charles Larssonneur et Mme Emmanuelle Ménard.

Contre : 1

M. Hubert Julien-Laferrère.

Scrutin public n° 3637

sur l'amendement n° 66 de M. Amard après l'article 1^{er} bis de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylées (première lecture).

Nombre de votants : 166

Nombre de suffrages exprimés : 150

Majorité absolue : 76

Pour l'adoption : 49

Contre : 101

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 50

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Laurence Cristol, Mme Christine Decodts, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, Mme Nadia Hai, M. Alexandre Holroyd, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Didier Martin, M. Denis Masségia, M. Stéphane Mazars, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Thomas Rudigoz, Mme Laetitia Saint-Paul, Mme Liliana Tanguy, M. Christopher Weissberg, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Abstention : 15

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Baubry, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Yoann Gillet,

M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamet, M. Timothée Houssin, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux, M. Serge Muller et M. Emeric Salmon.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 44

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Caroline Fiat, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, Mme Pascale Martin, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Michel Sala, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, Mme Andrée Taurinya, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 2

Mme Virginie Duby-Muller et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 13

Mme Anne-Laure Babault, M. Jean-Pierre Cubertafof, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, M. Luc Geismar, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Jimmy Pahun et Mme Maud Petit.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 6

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénanff, M. Laurent Marcangeli et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 10

M. Mickaël Bouloux, M. Inaki Echaniz, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 4

M. Édouard Bénard, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic et M. Jean-Marc Tellier.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)*Pour* : 3

M. Karim Ben Cheikh, M. Benjamin Lucas-Lundy et M. Aurélien Taché.

Contre : 14

Mme Lisa Belluco, M. Charles Fournier, M. Jérémie Jordanoff, Mme Julie Laernoës, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)*Contre* : 2

M. Hubert Julien-Laferrrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

Abstention : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3638*sur l'amendement de suppression n° 58 de Mme Ménard et l'amendement identique suivant à l'article 2 de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylées (première lecture).*

Nombre de votants : 189

Nombre de suffrages exprimés : 184

Majorité absolue : 93

Pour l'adoption : 27

Contre : 157

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)*Contre* : 48

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Alexandre Holroyd, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Michèle Peyron, Mme Cécile Rilhac, M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Liliana Tanguy, M. Christopher Weissberg, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Abstention : 3

M. Hadrien Ghomi, M. Mathieu Lefèvre et M. Benoit Mournet.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 22

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Baubry, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Yoann Gillet, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux, M. Alexandre Loubet, M. Serge Muller, Mme Mathilde Paris, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Contre* : 51

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Alexis Corbière, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Clémence Guetté, M. David Guiraud, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Éliane Martin, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Sébastien Rome, M. Michel Sala, Mme Danièle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreiro, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

Groupe Les Républicains (61)*Pour* : 4

Mme Virginie Duby-Muller, Mme Nathalie Serre, Mme Isabelle Valentin et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Contre* : 12

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, M. Luc Geismar, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et M. Jimmy Pahun.

Abstention : 2

M. Jean-Pierre Cubertafo et Mme Maud Petit.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)*Contre* : 6

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénanff, M. Laurent Marcangeli et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Contre* : 11

M. Mickaël Bouloux, M. Inaki Echaniz, M. Jérôme Guedj, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 5

M. Édouard Bénard, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Yannick Monnet et M. Nicolas Sansu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 20

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Contre : 2

M. Hubert Julien-Laferrrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

Scrutin public n° 3639

sur l'amendement n° 72 de M. Meurin à l'article 2 de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants : 178

Nombre de suffrages exprimés : 178

Majorité absolue : 90

Pour l'adoption : 24

Contre : 154

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 51

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, M. Antoine Armand, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Alexandre Holroyd, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, M. Denis Masségla, M. Stéphane Mazars, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Michèle Peyron, Mme Cécile Rilhac, M. Xavier

Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Liliana Tanguy, M. Christopher Weissberg, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 22

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Baubry, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Yoann Gillet, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux, M. Alexandre Loubet, M. Serge Muller, Mme Mathilde Paris, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 48

M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Carlos Martens Bilongo, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Alexis Corbière, M. Jean-François Coulomme, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Clémence Guetté, M. David Guiraud, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Lebourcier, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreiro, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

Groupe Les Républicains (61)

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 1

M. Bruno Fuchs.

Contre : 13

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Maud Gatel, M. Luc Geismar, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Jimmy Pahun et Mme Maud Petit.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 5

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénanff et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 9

M. Mickaël Bouloux, M. Inaki Echaniz, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 4

M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot et M. Nicolas Sansu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 20

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Contre : 2

M. Hubert Julien-Laferrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

Scrutin public n° 3640

sur l'amendement n° 22 de M. Bovet à l'article 2 de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylées (première lecture).

Nombre de votants : 160

Nombre de suffrages exprimés : 159

Majorité absolue : 80

Pour l'adoption : 19

Contre : 140

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 48

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, Mme Eléonore Caroit, M. Pierre Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Alexandre Holroyd, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Bastien Marchive, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, M. Robin Reda, Mme Cécile Rilhac, M. Xavier Roseren,

M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, Mme Liliana Tanguy, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 19

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Baubry, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Yoann Gillet, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux, Mme Mathilde Paris, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 36

M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Farida Amrani, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Alexis Corbière, Mme Catherine Couturier, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Raquel Garrido, M. David Guiraud, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Andy Kerbrat, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, M. Matthias Tavel et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Les Républicains (61)

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 13

Mme Anne-Laure Babault, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, M. Luc Geismar, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Jimmy Pahun et Mme Maud Petit.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 5

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénanff et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 9

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 5

M. Édouard Bénard, Mme Elsa Faucillon, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot et M. Nicolas Sansu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 20

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Contre : 2

M. Hubert Julien-Laferrrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

Abstention : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3641

sur l'article 2 de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants : 174

Nombre de suffrages exprimés : 152

Majorité absolue : 77

Pour l'adoption : 117

Contre : 35

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 17

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, M. Belkhir Belhaddad, Mme Françoise Buffet, Mme Eléonore Caroït, Mme Claire Colomb-Pitollat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Nadia Hai, M. Alexis Izard, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, M. Emmanuel Pellerin, M. Robin Reda, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz et M. Jean-Marc Zulesi.

Contre : 10

M. Pierre Cazeneuve, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, M. Mathieu Lefèvre, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, Mme Liliana Tanguy et M. Éric Woerth.

Abstention : 21

Mme Fanta Berete, Mme Fabienne Colboc, Mme Julie Delpéch, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, M. Alexandre Holroyd, M. Sacha Houlié, Mme Christine Le Nabour, M. Sylvain Maillard, M. Bastien Marchive, M. Didier Martin, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecoq, M. Patrice Perrot, Mme Cécile Rilhac, M. Jean-François Rousset et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 20

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Baubry, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Yoann Gillet, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux, Mme Mathilde Paris, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 39

M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Alexis Corbière, Mme Catherine Couturier, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Caroline Fiat, Mme Raquel Garrido, M. David Guiraud, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Andy Kerbrat, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir et M. Matthias Tavel.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 4

Mme Virginie Duby-Muller, Mme Nathalie Serre, Mme Isabelle Valentin et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 16

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, M. Luc Geismar, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Hubert Ott, M. Jimmy Pahun, Mme Maud Petit et M. Nicolas Turquois.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 5

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, Mme Anne Le Hénanff, M. Laurent Marcangeli et Mme Anne-Cécile Violland.

Abstention : 1

M. Luc Lamirault.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 9

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 7

M. Édouard Bénard, Mme Elsa Faucillon, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet et M. Nicolas Sansu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 20

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 2

M. Hubert Julien-Laferrrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3642

sur l'amendement n° 96 de Mme Violland et les amendements identiques suivants à l'article 2 bis de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylées (première lecture).

Nombre de votants : 177

Nombre de suffrages exprimés : 177

Majorité absolue : 89

Pour l'adoption : 164

Contre : 13

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 49

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, Mme Éléonore Caroit, M. Pierre Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Julie Delpuch, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Alexandre Holroyd, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot,

Mme Michèle Peyron, M. Robin Reda, Mme Cécile Rilhac, M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Liliana Tanguy, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 19

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Baubry, M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Yoann Gillet, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux, Mme Mathilde Paris, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Contre : 1

M. Timothée Houssin.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 44

M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Alexis Corbière, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Caroline Fiat, Mme Raquel Garrido, Mme Clémence Guetté, M. David Guiraud, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Andy Kerbrat, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Pascale Martin, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreoir, Mme André Taurinya, M. Matthias Tavel et M. Paul Vannier.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 4

Mme Virginie DUBY-MULLER, Mme Nathalie Serre, Mme Isabelle Valentin et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 14

Mme Anne-Laure Babault, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, M. Luc Geismar, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Jimmy Pahun, Mme Maud Petit et M. Nicolas Turquois.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 6

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénanff, M. Laurent Marcangeli et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 7

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Dominique Potier et Mme Isabelle Santiago.

Contre : 1

M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 2

Mme Elsa Faucillon et M. Sébastien Jumel.

Contre : 5

M. Édouard Bénard, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet et M. Nicolas Sansu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 14

M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavié, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polain et M. Nicolas Thierry.

Contre : 6

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Charles Fournier, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Non inscrits (7)

Pour : 3

M. Hubert Julien-Laferrière, M. Jean-Charles Larssonneur et Mme Emmanuelle Ménard.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Charles Fournier, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet, Mme Sandra Regol et Mme Eva Sas ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 3643

sur l'ensemble de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants : 213

Nombre de suffrages exprimés : 186

Majorité absolue : 94

Pour l'adoption : 186

Contre : 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 56

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, Mme Eléonore Caroit, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Véronique de Montchalin, Mme Julie Delpech, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, Mme Olga Givernet, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Benjamin Haddad, Mme Nadia Hai, M. Alexandre Holroyd, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Virginie Lanlo, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Ludovic Mendes, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Michèle Peyron, M. Robin Reda, Mme Cécile Rilhac, M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Philippe Sorez, Mme Liliana Tanguy, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Abstention : 22

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Baubry, M. Christophe Bentz, M. Pierrick Berteloot, M. Emmanuel Blairy, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Yoann Gillet, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Christine Loir, Mme Mathilde Paris, Mme Béatrice Roullaud, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 56

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Aymeric Caron, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophie Chikirou, M. Alexis Corbière, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Sébastien Delogu, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Caroline Fiat, Mme Raquel Garrido, Mme Clémence Guetté, M. David Guiraud, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Sébastien Rome, M. Michel Sala, Mme Danièle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

Groupe Les Républicains (61)*Abstention* : 4

Mme Virginie Duby-Muller, Mme Nathalie Serre, Mme Isabelle Valentin et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Pour* : 16

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Jean-Pierre Cubertaon, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Laurent Esquenet-Goxes, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, M. Luc Geismar, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, M. Jean-Paul Mattei, Mme Sophie Mette, M. Jimmy Pahun, Mme Maud Petit et M. Nicolas Turquois.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)*Pour* : 8

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, M. François Jolivet, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénanff, M. Laurent Marcangeli, M. Jérémie Patrier-Leitus et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Pour* : 14

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Olivier Faure, M. Jérôme Guedj, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Philippe Naillet, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)*Pour* : 8

M. Édouard Bénard, Mme Soumya Bourouaha, Mme Elsa Faucillon, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet et M. Nicolas Sansu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Pour* : 6

M. Stéphane Lenormand, M. Paul Molac, M. Bertrand Pancher, M. Laurent Panifous, M. Benjamin Saint-Huile et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)*Pour* : 20

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebah, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)*Pour* : 2

M. Hubert Julien-Laferrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

Abstention : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3644*sur l'amendement n° 29 de Mme Pochon à l'article premier de la proposition de loi visant à garantir un revenu digne aux agriculteurs et à accompagner la transition agricole (première lecture).*

Nombre de votants :136

Nombre de suffrages exprimés :132

Majorité absolue : 67

Pour l'adoption : 86

Contre : 46

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)*Contre* : 43

M. Damien Adam, M. Éric Alauzet, M. Belkhir Belhaddad, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Véronique de Montchalin, Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozaille, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, Mme Olga Givernet, Mme Claire Guichard, M. Sacha Houlié, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Denis Masségla, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Philippe Sorez, Mme Liliana Tanguy, M. Stéphane Travert, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 11

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Béatrice Roullaud et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Pour* : 41

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, Mme Farida Amrani, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Alexis Corbière, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodí, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Caroline Fiat, Mme Raquel Garrido, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepraud, Mme Élisabeth Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Sébastien Rome, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, M. Matthias Tavel et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Les Républicains (61)**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)***Contre* : 2

M. Erwan Balanant et Mme Geneviève Darrieussecq.

Abstention : 4Mme Anne-Laure Babault, Mme Mathilde Desjonquères,
M. Laurent Esquenet-Goxes et M. Éric Martineau.*Non-votant(s)* : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)*Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Pour* : 8M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Inaki Echaniz,
Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli,
M. Gérard Leseul, M. Philippe Naillet et M. Dominique
Potier.**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)***Pour* : 5Mme Soumya Bourouaha, M. Yannick Monnet, M. Marcellin
Nadeau, Mme Mereana Reid Arbelot et M. Nicolas Sansu.**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)***Pour* : 1

M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)*Pour* : 18Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben
Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier,
Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff,
Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy,
Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie,
Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra
Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas,
Mme Sabrina Sebaihi et M. Nicolas Thierry.**Non inscrits (7)***Pour* : 2

M. Hubert Julien-Laferrière et Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3645*sur l'amendement n° 31 de Mme Pochon à l'article 1^{er} de la proposition
de loi visant à garantir un revenu digne aux agriculteurs et à
accompagner la transition agricole (première lecture).*

| | |
|--|-----|
| Nombre de votants : | 130 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 130 |
| Majorité absolue : | 66 |
| Pour l'adoption : | 66 |
| Contre : | 64 |

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)*Contre* : 48Mme Caroline Abadie, M. Damien Adam, M. Éric Alauzet,
M. David Amiel, Mme Fanta Berete, Mme Françoise
Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc,
Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozaille, Mme Ingrid
Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit,
M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, Mme Olga
Givernet, Mme Claire Guichard, M. Sacha Houlié,
M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia
Lakrifi, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur,
Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre,
Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe
Marion, M. Didier Martin, Mme Alexandra Martin
(Gironde), M. Denis Masségli, M. Benoit Mournet,
Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin,
M. Patrice Perrot, Mme Béatrice Piron, Mme Cécile Rilhac,
Mme Véronique Riotton, M. Charles Rodwell, M. Jean-
François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas
Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. Philippe Sorez,
Mme Liliana Tanguy, M. Stéphane Travert, M. Éric
Woerth et Mme Caroline Yadan.*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Contre* : 8M. Romain Baubry, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric
Boccaletti, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz,
M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamelet et Mme Béatrice
Roullaud.**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire,
écologique et sociale (75)***Pour* : 31Mme Nadège Abomangoli, M. Manuel Bompard, M. Louis
Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche,
Mme Sophia Chikirou, M. Sébastien Delogu, Mme Karen
Erodi, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes,
Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Bastien
Lachaud, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher,
M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle
Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Damien Maudet,
Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier,
Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François
Piquemal, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet,
Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir,
M. Matthias Tavel et Mme Aurélie Trouvé.**Groupe Les Républicains (61)****Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)***Contre* : 6Mme Anne-Laure Babault, Mme Geneviève Darrieussecq,
M. Laurent Esquenet-Goxes, M. Pascal Lecamp, M. Éric
Martineau et Mme Sophie Mette.*Non-votant(s)* : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)*Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Pour* : 9

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Philippe Naillet, M. Dominique Potier et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 5

Mme Soumya Bourouaha, M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau, Mme Mereana Reid Arbelot et M. Nicolas Sansu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 19

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebahji, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 1

M. Hubert Julien-Laferrière.

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3646

sur l'amendement n° 32 de Mme Pochon à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à garantir un revenu digne aux agriculteurs et à accompagner la transition agricole (première lecture).

Nombre de votants : 135

Nombre de suffrages exprimés : 126

Majorité absolue : 64

Pour l'adoption : 69

Contre : 57

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 46

Mme Caroline Abadie, M. Damien Adam, M. David Amiel, M. Antoine Armand, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozaillle, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, Mme Olga Givernet, Mme Claire Guichard, M. Alexis Iazard, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Denis Masségia, M. Benoit Mournet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Béatrice Piron, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. Philippe Sorez, Mme Liliana Tanguy, M. Stéphane Travert, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Abstention : 8

M. Romain Baubry, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamelet et Mme Béatrice Roullaud.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 37

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Manuel Bompard, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Éric Coquerel, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodî, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Caroline Fiat, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Sébastien Rome, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, M. Matthias Tavel et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Les Républicains (61)

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 7

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Laurent Esquenet-Goxes, M. Pascal Lecamp, M. Éric Martineau et Mme Sophie Mette.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 4

M. Bertrand Bouyx, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénanff et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 8

M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Inaki Echaniz, Mme Chantal Jourdan, M. Philippe Naillet, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 3

M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau et M. Nicolas Sansu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 19

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 1

M. Hubert Julien-Laferrrière.

Abstention : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3647

Sur l'amendement n° 52 de M. Izard à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à garantir un revenu digne aux agriculteurs et à accompagner la transition agricole (première lecture).

Nombre de votants : 154

Nombre de suffrages exprimés : 154

Majorité absolue : 78

Pour l'adoption : 62

Contre : 92

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 45

Mme Caroline Abadie, M. Damien Adam, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, Mme Eléonore Caroit, M. Pierre Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozaïlle, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, Mme Olga Givernet, Mme Claire Guichard, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Denis Masségli, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Béatrice Piron, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. Philippe Sorez, Mme Liliana Tanguy, M. Christopher Weissberg, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 12

M. Romain Baubry, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamelet, M. Alexandre Loubet et Mme Béatrice Roullaud.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 42

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Manuel Bompard, M. Louis Boyard, M. Aymeric Caron, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Éric

Coquerel, M. Alexis Corbière, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Caroline Fiat, Mme Raquel Garrido, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Sébastien Rome, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terre noir, M. Matthias Tavel et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Les Républicains (61)

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 12

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Christophe Blanchet, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Mathilde Desjonquères, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Maud Gatel, M. Cyrille Isaac-Sibille, M. Pascal Lecamp, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et M. Bruno Millienne.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 5

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénauff et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 11

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Arthur Delaporte, M. Inaki Echaniz, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 3

M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau et M. Nicolas Sansu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Benjamin Saint-Huile et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 20

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Contre : 2

M. Hubert Julien-Laferrrière et Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3648

sur l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à garantir un revenu digne aux agriculteurs et à accompagner la transition agricole (première lecture).

| | |
|--|-----|
| Nombre de votants : | 159 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 145 |
| Majorité absolue : | 73 |
| Pour l'adoption : | 79 |
| Contre : | 66 |

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 49

Mme Caroline Abadie, M. Damien Adam, M. Éric Alauzet, M. David Amiel, Mme Fanta Berete, Mme Françoise Buffet, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Fabienne Colboc, M. Dominique Da Silva, Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozailla, Mme Ingrid Dordain, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, Mme Olga Givernet, Mme Claire Guichard, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, M. Didier Martin, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Denis Masségli, M. Benoit Mournet, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Béatrice Piron, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. Philippe Sorez, Mme Liliana Tanguy, M. Stéphane Travert, M. Christopher Weissberg, M. Éric Woerth et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Abstention : 14

M. Romain Baubry, M. Emmanuel Blairy, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Díaz, M. Nicolas Dragon, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, M. Alexandre Loubet, Mme Yaël Menache et Mme Béatrice Roullaud.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 42

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Manuel Bompard, M. Louis Boyard, M. Aymeric Caron, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Éric Coquerel, M. Alexis Corbière, M. Sébastien Delogu, Mme Karen Erodi, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Caroline Fiat, Mme Raquel Garrido, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élis

Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Sébastien Rome, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreiro, M. Matthias Tavel et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Les Républicains (61)**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)**

Contre : 11

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Mathilde Desjonquères, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Maud Gatel, M. Cyrille Isaac-Sibille, M. Pascal Lecamp, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et M. Bruno Millienne.

Non-votant(s) : 1

Mme Élodie Jacquier-Laforge (présidente de séance).

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 5

Mme Béatrice Bellamy, M. Bertrand Bouyx, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénanff et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 11

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Arthur Delaporte, M. Inaki Echaniz, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 3

M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau et M. Nicolas Sansu.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

M. Benjamin Saint-Huile et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 20

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, M. Aurélien Taché, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 1

M. Hubert Julien-Laferrière.

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.